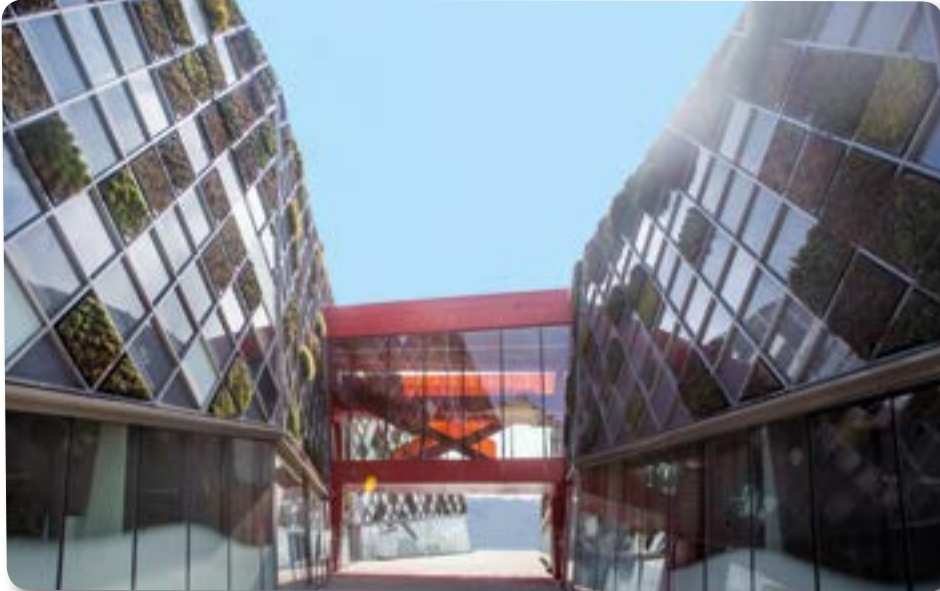


## Le budget 2017 adopté



Le 19 décembre, votre conseil communal a adopté le budget 2017 de la Ville de Herstal. C'est un acte fondamental de la vie de votre Ville.

Qu'est-ce qu'un budget ? C'est l'estimation précise de toutes les recettes et toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées pendant l'année.

Dans un budget communal, on distingue le "service ordinaire", soit les recettes et dépenses qui se produisent normalement chaque année et permettent d'assurer le fonctionnement (salaires, chauffage, entretien des voiries et bâtiments, achat de fournitures, etc.), et le "service extraordinaire", soit les recettes et dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine de la Ville, autrement dit les "investissements" (construction d'un nouveau hall omnisports, gros travaux de voirie, etc.).

Toutes les dépenses effectuées par votre Ville au cours de l'année doivent être effectuées dans le cadre de ce budget.

Au service ordinaire, le budget adopté pour 2017 est "à l'équilibre" : il dégage en fait un tout petit bonus de 25.000 euros. C'est l'excédent de recettes prévues par rapport aux 57,468 millions d'euros que votre Ville prévoit de dépenser.

### Comment ?

Le graphique ci-dessous vous montre la répartition des dépenses de la Ville. Prenons une image. Si Herstal avait un billet de 100 euros à dépenser pour toute l'année, elle en donnerait 45,5 pour payer son personnel, 13 pour son fonctionnement (fournitures, chauffage, électricité, etc.), 12 à sa zone de police, 9 à son CPAS et 9,5 pour payer les intérêts de sa dette. Le solde est constitué de divers transferts (Urbeo, pompiers, pensions, etc.).

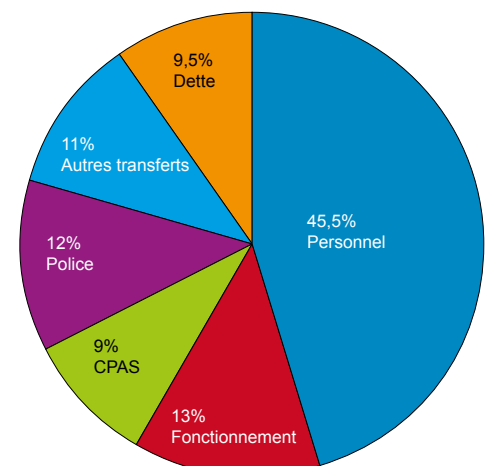
Par rapport à 2016, on peut noter une diminution sensible des dépenses de fonctionnement (votre Ville réduit son train de vie pour économiser) et une hausse notable (7%) de la dotation au CPAS.

Et, pour poursuivre notre image, ces 100 euros que la Ville dépense, d'où viennent-ils ? Très principalement de trois sources : le Fonds des communes, versé par la Wallonie (24,5 euros sur les 100 reçus), les "additionnels" à l'impôt (la part de vos impôts reversée à votre Ville), 37 euros, et les autres taxes et redevances (11,35 euros).

Au service extraordinaire, Herstal prévoit d'investir 22,5 millions d'euros, principalement grâce à l'emprunt (13,9 millions) et des subsides (5,58 millions). Pour finaliser le pôle Hayeneux, rénover la place Gilles Gérard, créer le parc "Browning" rue Faurieux et une agora sportive à Liers, rénover le musée, investir dans l'isolation des bâtiments, notamment les écoles, réaliser l'extension de la crèche, rénover des voiries et placer des égouts un peu partout dans la ville.

Sachez, enfin, que le budget communal est un acte totalement public : chaque citoyen peut en prendre connaissance dans son intégralité à l'administration communale.

### Dépenses budget 2017



## La police de Herstal à pied d'oeuvre pour les fêtes

La période de fin d'année est celle des festivités et de la joie partagée mais on sait qu'elle peut aussi, hélas, tourner au cauchemar, notamment à cause de l'abus d'alcool.

La police de Herstal participe donc activement à la campagne Bob, organisée au niveau national pour lutter contre l'alcool au volant.

Concrètement, depuis la mi-décembre et pendant le mois de janvier, des contrôles sur ce thème seront effectués à différents endroits et différentes heures sur le territoire de notre ville.

Pour que la période des fêtes ne se transforme pas en catastrophe, pour vous ou vos proches, n'oubliez donc pas : c'est Bob qui prend le volant !



## Exposition "Atlas V 1917-2017"



Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1917, le remorqueur "Atlas V" fit passer en Hollande libre ses 107 passagers au nez et à la barbe des Allemands, essuyant au passage des tirs de mitrailleuse et faisant couler un ponton ennemi en lui fonçant dessus. Cet exploit réalisé par le Herstalien Jules Hentjens, capitaine du

remorqueur, fait l'objet, à l'occasion de son centième anniversaire, d'une exposition au musée de la Ville de Herstal (place Licourt 25).

Grâce à des documents inédits retrouvés par hasard dans les réserves du musée (des correspondances notamment), mais aussi des photos, objets d'époque, maquettes, cette exposition vous relate l'extraordinaire aventure de l'Atlas V et la replace dans son contexte historique.

L'exposition se visite, pour un euro à peine (entrée au musée), tous les jours de 14 à 17h sauf le vendredi, du 14 janvier au 19 février 2017.

Les mercredis, samedis et dimanches (15h), on projette le film "Passeurs d'hommes" (René Jayet, 1937) qui raconte cette histoire et d'autres semblables.

Des conférences sont organisées le 13 janvier (Philippe Raxhon) à 20h et le 14 janvier (Francis Balace) à 16h. Réservations au 04 256 82 70.

Infos : [musee@herstal.be](mailto:musee@herstal.be); 04 256 87 90.

## Collecte des sapins de Noël

Comme chaque année, la Ville de Herstal et l'intercommunale Intradel organisent une récolte spécifique, en porte-à-porte, des sapins de Noël. Celle-ci aura lieu le **mercredi 11 janvier** pour Herstal et le **vendredi 13 janvier** pour Liers, Milmort et Vottem.

Sortez vos sapins la veille (après 20h) ou très tôt le matin même. Attention, les sapins seront traités comme des déchets organiques (broyés puis compostés) : toutes les décorations (mais aussi les clous, mottes

de terre, fils de fer) doivent avoir été enlevées !

Ces jours de récolte exceptionnelle sont rappelés dans votre calendrier "Intradel".

Plus d'infos au N° vert 0800 12 546.

